

PRECIS DE LA VIE PRIVEE DE

FRANCOIS BOURDILLON.

II Novembre 1737 - 9 Juin 1817

---

époux le 6 Janvier 1803 de Jeanne ARCHER

père de Ami-Jean BOURDILLON

arrière grand-père de Emmanuel, Albert, Charles, Jules et Léon  
BOURDILLON.

---

Le document original, déposé à la Bibliothèque Publique et  
Universitaire de Genève, sous N° 1132, est composé de 17  
feuilles, numérotés 21 à 37 inclus. Il a été rédigé par  
Léonard BOURDILLON, frère aîné de François.

---

Nota.- Lorsqu'il est question dans ce document, du "Souverain",  
il s'agit du Roi de Sardaigne qui groupait sous sa domination,  
outre ses propres états, la Savoie, le Piémont et Montferrat.  
En 1798, il fut dépouillé de ses Etats du Continent par la  
France du Directoire.

Suite du précis de la vie privée de François BOURDILLON.

Il avait fait demander son épouse par son oncle Piffard Bourdillon (en réalité Piffard était le mari de sa tante Susanne) et non par son frère Léonard, à Monsieur Jean-Batiste Archer, ancien ami de son Père, qui voulut lui-même lui venir rendre réponse et d'une manière des plus amicales et satisfaisantes. François lui dit qu'il connaissait sa position (mais le non paiement des rentes de France ayant empêché les membres de l'ancien Gouvernement à former les sociétés d'actionnaires promises, François a été obligé d'abandonner l'objet et ses avances), ses malheurs malgré son travail assidu, qu'il ne lui demandait rien que sa fille, qu'il n'était pas riche mais que Dieu avait béni son travail et son assiduité et l'avait mis par une honnête médiocrité dans le cas de la partager avec une épouse vertueuse fille de l'ami que son Père avait aimé et estimé, et avec qui, même on avait déjà eu relations d'intérêt.

François a eu de son épouse 3 filles et 3 fils, il a perdu ses 3 filles, chacun des 3 survivants a été aux portes du trépas, mais en ont échappé.

La Révolution de France et de Genève lui ont occasionné par contrecoup des pertes de fortune successives et considérables, par faillites et autrement; entre autre il a perdu environ vingt mille livres avec son frère Vincent (arrière grand-père de Jacques Bourdillon, de Genève), à peu près autant avec des horlogers, bijoutiers, monteurs de boites, teinturiers et indienneurs, et une pareille somme dans une entreprise pour procurer à la République la ressource du charbon de pierre afin de réserver le charbon de bois aux bijoutiers, monteurs de boites et particuliers.

François, avant de se marier, possédait la maison paternelle (il ne lui restait plus que la portion de maison et son viager), et sa Compagne, crut devoir mettre une autre partie de ce qu'il avait gagné en viager à l'étranger, sur sa tête, au cas où les affaires politiques bouleverseraient sa patrie afin qu'il lui restât quelques ressources dehors s'il perdait tout le reste. A mesure que François perdait il retranchait de ses dépenses et enfin pour ne pas faire faillir ses débiteurs en les poursuivant avec vigueur, il a fait des rabais aux uns et a facilité les autres par des termes afin que suivant leur position ils puissent satisfaire au solde.

Celà le gênait beaucoup, il a été obligé pour s'aider à payer les dépôts qu'on lui redemandait, de vendre sa Campagne et celà à environ la moitié du prix qu'elle lui revenait, car à la Révolution et surtout à l'Insurrection de 1794, la majeure partie de ses créanciers du dehors et de Genève lui redemandèrent leurs dépôts, craignant un bouleversement. Avant la Révolution, son commerce roulait sur environ 120.000 livres d'argent courant, tant en créanciers, d'un coté, qu'en marchandises et débiteurs sensés de bon aloi, d'autre part. Quand il vit la décadence des finances de la France et sa Révolution, il préjugea que la contagion gagnerait et que Genève s'en ressentirait ou serait ruinée. Ce qui l'engagea à diminuer ses affaires, à travailler à ses rentrées et à commencer à rembourser de ses dépôts, de sorte qu'à la Révolution de Genève, il avait diminué ses débiteurs et créanciers d'environ 30.000 livres. Dès la Révolution et l'Insurrection, il cessa toute autre opération que celle de travailler uniquement et plus vivement à ses rentrées et à rembourser encore des dépôts autant que possible, en sorte qu'il diminua encore d'environ 30.000 livres ses débiteurs et ses créanciers.

-----

Suite de la vie privée de François Bourdillon, en politique.

François a commencé de porter les armes dès l'âge d'environ 20 ans. L'usage était alors que les officiers subalternes portaient l'hallebarde et les officiers supérieurs des espontons (sorte d'épieu ou de demi-pique) au lieu de fusil.

On le pressa plusieurs fois de vouloir se laisser nommer officier, mais il dit qu'il n'y consentirait que lorsque tous les officiers porteraient le fusil avec baïonnette au bout, pour la raison qu'étant appelés à se défendre derrière les remparts et non en rase campagne, des hallebardes et des espontons ne servaient pas si utilement que des fusils qui atteignent de loin. Il a tenu parole et n'a été officier que lorsque l'usage des hallebardes et espontons fut changé pour les officiers contre le fusil avec la baïonnette.

Au commencement des affaires politiques occasionnées en partie par le jugement de Jean-Jacques Rousseau, il a été Représentant

et s'est trouvé aux diverses Assemblées et Représentations.

En 1770 lorsque le Conseil Général eut prononcé sur l'affaire des natifs, il fut un de ceux que l'on pria d'aller dans des cercles de natifs les inviter à se retirer chez eux, il fut entre autres à un au haut de la Tour de Boël, un au Bourg de Four et un à Dive, où il y fut reçu avec toute l'honnêteté qu'il pouvait désirer et avec promesse de se retirer. Il est vrai qu'il leur disait "ne sommes nous pas tous enfants de la même Patrie, vous voyez ce que les Conseils font contre les Représentants du Peuple. On cherche à nous diviser d'avec vous afin de nous tous asservir plus aisément. Ne sont-ce pas les Citoyens qui ont empêché que vous ne fussiez obligés d'acheter du pain aux bureaux de l'Etat, du vin Bourgeois."

Lorsque dans les premières dissensions on craignait l'introduction des troupes étrangères, les Représentants crurent devoir veiller à tour de rôle toutes les nuits, et François dans ses gardes d'hiver a beaucoup souffert du froid sur les remparts au point d'avoir ses cheveux gelés.

Lorsque le Petit Conseil répondit à la dernière Représentation qu'il ne pouvait ni ne voulait accorder ce que les Représentants demandaient de la réception à la Bourgeoisie d'un grand nombre des plus anciens natifs et que ce refus faisait fermenter et augmenter le mécontentement, François qui en prévoyait et craignait l'explosion fut un de ceux qui dès lors jusqu'à la prise parcourut la ville pour essayer de calmer les esprits et il parla même à quelques membres du Conseil les invitant pour sauver l'Etat d'annuler leur arrêté et répondre plus favorablement à la Représentation afin de calmer les esprits qui s'échauffaient et aigrissaient graduellement ainsi qu'il les pria de venir s'en convaincre de leurs propres yeux, mais quoique troublés et paraissant incertains, ils attendirent le résultat que sans doute ils prévoyaient et dont le Petit Conseil savait quelles en seraient les suites. Le résultat fut une prise d'armes des Portes et de tous les Postes de la Ville et la défense à aucun d'en sortir. On établit un Comité de Sûreté. Il y eut une assemblée de Représentants dans laquelle furent désignés ceux qui par leurs sentiments trop aristocratiques devaient sortir des divers Conseils et être remplacés

par des membres représentants ; en conséquence le Petit Conseil fut assemblé, à leurs membres furent adjoints des notables au nombre de sept, pris parmi les Représentants. François fut nommé parmi les sept, et l'on y déposa les membres des Petits et Grands Conseils les plus aristocratiques et l'on y nomma ceux qui avaient été choisis pour les remplacer.

François avait été nommé l'un de ceux pour le Grand Conseil ; lorsqu'on lui proposa d'être notable du Grand Conseil il insista sur ce qu'il n'avait cherché ni ne voulait de place ; on lui répondit que c'était sans doute parce qu'il craignait les suites du remplacement. Alors celà le décida d'accepter.

On a omis de dire que lors du fameux projet donné par les médiateurs et lequel fut refusé le 15 Décembre 17.. (la date manque, on peut penser qu'il s'agit de 1771), il conduisit accompagné de ses quatre frères leur Père malade, porté à Saint-Pierre pour le rejet de ce projet. François fut un de ceux qui furent à Saint-Pierre à la séance où l'on avait dit que l'on devait lire le "Prononcé des Puissances Garantes".

Il fut élu aussi Officier Major et Chef d'une Division lorsque les troupes des Puissances Garantes venaient, après que l'on eut renoncé au projet de faire sauter la Maison Dessausure de laquelle on avait détourné l'eau, parce qu'il avait refusé de laisser entrer ceux qui devaient désarmer les personnes qui s'y étaient réfugiées. François fut nommé pour aller avec des ouvriers faire rétablir les canaux et le cours de l'eau dans la maison Dessausure, lequel l'ayant reconnu au travers d'une porte grillée intérieure derrière laquelle étaient d'autres individus, François fut introduit et il fit faire ce pour quoi il était envoyé et au lieu de coups, de menaces ou de mauvais propos auxquels il aurait pu s'attendre, il en fut reçu avec honnêteté.

Lorsqu'en 1782 les Représentants voulurent s'emparer aussi de la Porte Neuve, ou le Capitaine De Combe ayant fait résistance il y eut de part et d'autre des gens tués et blessés, le Syndic de la Garde, Monsieur Savarin y étant allé fut arrêté et conduit à Longemale vers le poste de François, lequel avait envoyé du renfort à la Porte Neuve, qu'on avait demandé.

Il voit la femme de Louis Coulin qui tenait au collet ce syndic et lui reprochait que son mari que l'on avait envoyé à la Porte Neuve était peut-être déjà tué par sa faute, qu'il méritait qu'il lui en arrivât autant. François qui connaissait cette femme le lui ôta des mains et l'emmena à son Poste sous la grenade. On doit juger de l'émotion de ce Magistrat, insulté et tenant en vain son bâton Sindical et invoquant son titre. François le fit asseoir un moment pour qu'il se remit un peu et lui ayant proposé de le conduire chez lui pour faire cesser les insultes et les menaces qu'on lui faisait, il y consentit. François le mena au dessous de son appartement chez Monsieur Patry où personne n'était couché, quoi qu'au milieu de la nuit. Là on le fit rafraichir et il était gardé par quelques fusiliers qui depuis le Poste l'avaient suivi. François en donna avis et on l'invita à le conduire à la Maison de Ville, ce qu'il fit de concert avec son neveu Issac Bourdillon (fils de Léonard) qu'il y laissa et retourna à son Poste où il trouva qu'on avait amené divers membres des Conseils qu'on avait enfermés dans le bâtiment de la Grenette, et on y amena encore d'autres depuis son retour, à qui on prodiguait des menaces et insultes qui déchiraient le coeur de François qui redoutait les suites de ces propos et que des paroles on en vint aux voies de fait, pour tâcher d'empêcher les suites et effets des menaces en qualité d'Officier et Secrétaire de la Compagnie ; il fit en sorte, après s'être introduit dans le bâtiment des prisonniers, de faire discontinuer les menaces, et de diminuer le nombre des gardiens intérieurs, et déclara que l'on devait être tranquille pour la garde des prisonniers, qu'il en répondait et que l'on n'avait qu'à bien garder le dehors. De ce moment jusqu'à celui où il fut chargé par le Comité de Sûreté de les conduire aux Logis des Balances préparé ad hoc, François ne les abandonna point, il leur fit procurer ce dont ils avaient besoin pour leur nourriture et par ses discours les calma, les tranquillisa autant qu'il put, il leur fit entendre avec douceur et réserve que leur arrêté malheureux était cause de tout.

François n'ayant pas quitté les prisonniers dès la nuit de la prise d'armes jusqu'au moment où il les conduisit aux Balances vers les 7 heures du soir le lendemain, il crut plus prudent de le faire encore de jour, plutôt que d'attendre la nuit, malgré le désagrément de cette corvée. A cet effet il choisit parmi les Grenadiers de la Compagnie, ceux qu'il connaissait comme étant les plus fermes, modérés et prudents, et il les mit devant, derrière et aux flancs des prisonniers, dont il prit la tête, pour empêcher les effets des insultes, menaces et coups qu'on pouvait leur porter dans le trajet. Il les déposa à l'Hotel des Balances où il les garda encore jusqu'au lendemain matin et lorsqu'il y eut une garde journalière établie pour cela.

Lorsqu'il était à la Grenette il fut témoin du fait suivant: Lorsqu'on vint annoncer la mort de Madame Saladin à son fils, prisonnier, elle avait été tuée à son balcon à sa maison près de l'Hotel de Ville, parce qu'étant sourde, dit-on, elle ne put ou ne voulut pas s'en retirer, quoiqu'on l'eut invitée plusieurs fois.

Lorsque les troupes des Puissances Garanties eurent investi la ville et que François eut été élu chef d'une division des Nationaux, quoique chacun depuis quelques temps sortait de la ville ses effets pour se mettre à l'abri ailleurs, François qui avait déjà fait transporter à sa campagne à Villette les meubles que chaque printemps il avait l'habitude d'y faire mener pour y passer la belle saison, il les fit retransporter à la ville, de même que tous les meubles qu'il avait coutume d'y laisser l'hiver. Il n'avait alors qu'un enfant très jeune, qu'il confia à la nourrice de son épouse, avec les vaches de sa campagne, lui disant que s'ils devaient être ensevelis sous les ruines de Genève que l'on voulait défendre, il la priait de regarder son enfant comme s'il était à elle, et d'accepter les vaches pour sa récompense et de les emmener chez elle hors du territoire. Ce qui fut exécuté.

François exerça sa division le Dimanche avant la reddition de la ville, lui donna à déjeuner au Cercle de Longemalle, exhorta ses compagnons d'armes à se conduire en braves gens, prudemment et courageusement quand on serait tenu d'agir, que chacun mit de l'ordre à ses affaires et que puisqu'il fallait mourir une fois, autant et mieux valait-il que ce fut pour défendre sa liberté et sa Patrie. Chacun promit de faire son devoir.

Le lendemain il fut fait chef de poste de la Porte de Rive où l'on avait fait venir des renforts des villages voisins, et des canons, parce que les Suisses étant de ce côté on avait pris les mesures pour leur faire face.

Le jour qui précéda la reddition de la ville, François reçut un ordre du Comité de Sureté de se rendre avec sa Division le lendemain matin aux remparts de Saint-Gervais pour y renforcer le poste, parce qu'on croyait que vu la faiblesse des fortifications de ce coté là, les ennemis y donneraient assaut ce jour là. En conséquence François avisa ses compagnons de se tenir prêts pour l'heure indiquée et leur assigna le lieu du départ . En attendant il fit son testament à toute bonne fin, fit ses adieux à son épouse, lui dit qu'il voulait se coucher de bonne heure, ne sachant ni si ce ne serait pas la dernière fois ou au moins quand il pourrait prendre quelque repos suivant les circonstances.

Mais pendant cette même nuit, il entend du bruit, des coups de fusil, des gémissements, malgré que son épouse que l'inquiétude avait empêché de dormir, faisait ce qu'elle pouvait pour qu'il n'entendit pas ce bruit. Il crut que l'ennemi était monté à l'assaut et était dans la ville, et comme depuis quelque temps il n'avait pas coutume de se déshabiller pour être plus tôt sur pied en cas de besoin, il sortit avec ses armes pour rassembler sa division, faire face et repousser s'il se peut l'ennemi. Mais on lui dit que l'on avait été trahi, que la ville était vendue et ouverte partout, que les Chefs avaient fui, non sans périls, que l'on tirait par la ville, au hasard, des coups de fusil, qu'il n'y avait que du danger d'aller en vain par la ville, et qu'il n'y avait plus qu'à gémir.

Comme il demeure Place du Mollard, il eut le chagrin d'y voir arriver les Troupes Suisses, le Général à cheval en tête, tambours battants, drapeaux déployés, tous les soldats la baïonnette au bout du fusil. Ils firent du Mollard leur place d'armes et il était défendu aux Nationaux, sous peine de la vie, de se mettre aux fenêtres. François, qui n'avait jamais voulu quitter sa patrie quand elle était en danger ou en trouble, voyait tout à travers ses vitres, et il remarqua que les troupes craignaient tellement quelque surprise, qu'elles ne quittaient leurs armes de leurs mains ou de leur côté, jour et nuit, et en bivouaquant sur la place même.

Comme François avait été en relation d'affaires avec quelques uns des officiers Suisses du Pays Allemand, qui, ainsi que les autres bivouaquaient la nuit aussi sur la Place du Mollard, et que l'on eut alors des nuits fraîches, il voulut de sa fenêtre leur faire signe qu'il leur prêterait des matelas et des couvertures, on le mit en joue, et il fallut renoncer à l'offre.

Il est à remarquer que 2 ou 3 jours avant, il était comme il a été dit, Chef de Poste à la Rive, où il pouvait disposer de toute la troupe sous ses ordres et de l'artillerie, et faire sortir et arrêter ceux qui voulaient passer. Eh bien, 2 ou 3 jours après la reddition de la ville, son épouse désirant aller voir ses parents Archer qui demeuraient au Pré l'Evêque, et que François, son époux, l'y accompagna. Lorsqu'ils furent à la Porte de Rive pour sortir, laquelle était occupée par les Troupes Suisses, amies ou alliées de Genève, on ne leur permit pas de sortir. Ainsi, celui qui, peu de jours avant, faisait arrêter les sortants fut arrêté lui-même peu de jours après. Voilà la vie. Voulant essayer de sortir par la Porte Neuve, il eut le chagrin de la voir occupée par les troupes du Roi de Sardaigne, éternel ennemi des Genevois, lesquels cependant les ont laisser passer. Quel contraste encore !

Le Gouvernement profita des circonstances pour présenter au Conseil Général un Edit nouveau des Impots. Mais comme il fut défendu, sous peine de mort, à tous ceux qui avaient porté les armes pour la défense de la ville, de s'y trouver, François n'y alla pas, et l'Edit passa.

On établit un Gouvernement militaire après avoir désarmé les nationaux. Il semblait que la liberté, par ce régime, serait perdue pour jamais, mais François qui disait que tout Gouvernement établi par des moyens violents et injustes ne pouvait subsister longtemps sans la confiance de la Nation, ne se trompa pas, puisqu'environ 7 ans après, ce régime militaire fut détruit, non sans grandes secousses, ce qui amena la suite de la Révolution, puis l'Insurrection.

Lorsqu'il fut question d'établir la liberté politique et de réunir les deux partis, François s'efforçait autant qu'il pouvait dans les diverses Assemblées qu'il parcourait, de faire entendre qu'il ne fallait l'étendre que sur les natifs, et que si absolument on voulait l'étendre encore, il ne fallait pas aller au delà des habitants qui, ayant payé pour être naturalisés, avaient aussi droit aux bourses Publiques, et qu'il ne fallait pas l'étendre à ceux qui, n'étant rien à Genève, parceque la Nation pouvant venir à manquer de pain et d'ouvrages, il fallait pouvoir engager les autres au moment du besoin, de se retirer de la ville, se bien conduire au dehors pour pouvoir revenir lorsqu'elle aurait assez de pain et d'ouvrage pour tous. Mais tout fut inutile. Le parti non Révolutionnaire soit de l'ancien Gouvernement, avait sans doute ses vues pour que le nombre de citoyens fut tel qu'il fallut.....  
(la fin de la page est illisible)

L'égalité ayant été accordée en Conseil Général, il n'était plus besoin d'Insurrection pour cet objet. Malgré cela, les Révolutionnaires les plus exaltés firent une insurrection pour conquérir, disaient-ils, la liberté et les droits qui venaient d'être accordés et ne voulaient devoir qu'à eux. François qui trouvait la démarche superflue et dangereuse ne crut pas devoir se joindre et voulut rester parmi les vrais patriotes modérés.

Le nouveau Gouvernement le nomma un des Membres du Tribunal en dernier ressort, lorsqu'on l'établit, et jusqu'à ce qu'un nouveau code eut substitué diverses cours aux tribunaux existants.

Il fut désigné pour être du Comité des Finances, mais ses affaires ne lui permirent pas d'accepter la place.

Comme pendant toutes les secousses et dissensions politiques il avait toujours tâché d'être modéré et du parti du Bien de la Patrie et non d'aucune faction, et qu'il tâchait d'adoucir, excuser et ramener à la réconciliation les partis divisés, il n'eut à souffrir ni à se plaindre d'aucune insulte d'effet ni de paroles, et on le conserva toujours très volontiers dans la place de Secrétaire et d'Officier de sa Compagnie, qu'il n'a résiliée que lorsqu'il eut atteint l'âge de 60 ans, désigné pour être exempt du service par le dernier règlement.

Lorsqu'en 1782 on cria aux armes et que tous s'armaient, François crut devoir s'armer aussi quoiqu'il ignorat le projet de ceux qui avaient crié ou fait crier, et en allant à la Place du Mollard, il rencontra le Docteur Butini fils désolé de cet évènement qui lui dit : " Voilà la perte de la Cause des Représentants que l'on a provoqués jusqu'à ce qu'ils en vinssent à cette sottise qui sera un prétexte pour la Garantie." Sa prédiction, comme on l'a vu ne s'est que trop vérifiée, mais François lui répondit: "S'il faut périr, je périrai avec mes concitoyens, en attendant, je tâcherai de diminuer le mal qui se prépare. "

François, connu pour modéré et d'aucune faction violente, ne fut point initié dans l'insurrection malheureuse de 1794.

Chaque soir il allait à sa campagne à Villette où habitait sa famille pendant la belle saison et venait tous les matins (excepté le Dimanche) en ville pour ses affaires.

Comme il ne savait rien de ce qui s'était passé la nuit il fut fort étonné en venant en ville de voir la Porte de Rive fermée et beaucoup d'individus arrêtés dehors.

Il languissait d'en apprendre la cause et de venir partager les dangers de ses concitoyens si la Patrie était en danger comme celà paraissait et qu'il l'avait toujours fait en restant ou s'enfermant dans la ville, tandis que d'autres s'en absentaient pour éviter le danger.

Enfin il profite de l'ouverture momentanée de la porte et s'introduit à l'avancée pour prendre des informations. Il y avait tellement d'embarras qu'il ne put y apprendre que peu de chose et pendant qu'il s'informait il voyait qu'on faisait des reproches aux uns et des menaces et qu'on en arrêtait et en conduisait d'autres. Il se hâta de se rendre chez lui ; prit ses armes et se rendit à la Place d'armes de la Grenette, où tout était en rumeur. Il aperçut quelques individus qui y étaient, sans doute, déjà depuis le moment de l'insurrection, qui le fixaient et il se demandait si on le recevrait ou non. Mais comme il était depuis longtemps connu dans le quartier où il a toujours demeuré, pour bon Genevois, il se mêla avec ses compagnons d'armes et en qualité de Secrétaire de la Compagnie, il fut chargé d'enregistrer toutes les armes que l'on avait otées et que l'on otait aux individus non insurgés. Il devait aussi enregistrer tous les individus qui devaient composer le Club nommé " L'Imprévu sans tache " dont le bâtiment de la Grenette fut leur assemblément. Il continua cette fonction jusqu'à ce qu'on y établit plusieurs Secrétaires, pour le Politique et le Militaire, et comme il régnait une espèce d'anarchie dans la ville il pria instamment les personnes du Club qui avaient le plus de prépondérance et de confiance, de travailler de suite et vivement à s'organiser politiquement et militairement pour éviter les excès.

Il se rendit avec ceux de sa compagnie ou de son club aux Bastions Bourgeois lors du fatal jugement des sept. Il mit des bulletins blancs partout pour contribuer à les sauver tous. Lorsqu'il allait porter ses bulletins, comme sa compagnie était éloignée des urnes, il fut en état de juger par les propos, regards, mouvements, menaces, qu'il examinait et apercevait en passant devant toute la troupe armée, que cette journée aurait une issue sinistre. Il ne se trompa pas. En sa qualité de secrétaire de sa compagnie dont il avait appel sous les armes au bastion ce jour là, et qu'il en devait fournir pour la garde de la ville de ce jour, soit pour la nuit et le lendemain, il ne put se trouver au dépouillement parce qu'il accompagnait son piquet au poste.

Quand dans son Club, il se faisait des motions pour recevoir encore d'autres citoyens, François, après avoir demandé la parole, représentait qu'il n'était en aucune manière convenable d'en recevoir davantage, que ce serait même leur rendre un bien mauvais service de les recevoir au moment où nous étions à la veille de manquer de pain et d'ouvrage et de périr de misère, qu'il serait plutôt d'avis d'exhorter tous ceux qui étaient étrangers de vouloir bien s'absenter de Genève tandis que la nouffiture et l'ouvrage manquaient aux citoyens, de se bien conduire dehors, afin de pouvoir avec de bons certificats revenir si la Providence nous rendait la prospérité.

Peut-être que suivant que les choses tourneront, on blâmera François de s'être mis dans un Club Insurgé, mais que l'on considère comment il y a été acheminé, que même il a fait ce qu'il a pu, ainsi que d'autres, pour y recevoir des individus modérés autant que possible, afin de tempérer les motions extrêmes et s'opposer à ceux qui voudraient compromettre l'indépendance de la République.

Il eut été à souhaiter qu'on en eut reçu davantage, peut-être aurait-on évité bien du mal, mais grand nombre ont quitté la ville pour ne courir aucun danger.

Suivant la dernière Constitution, comme François avait été auparavant élu Fonctionnaire Public par le Souverain, il a été souvent tiré au sort pour être Jury de Jugement ou assesseur à la Cour de Justice Criminelle, et entre autres causes il fut Jury de jugement dans celle des prévenus de l'assassinat de Baudy Pradier, commis le 22 Septembre 1796.

Ce fut dans une de ces longues séances relatives à ce procès, que, scandalisé des menaces et plaidoyers des défenseurs officieux, François se préparait à demander la parole, lorsqu'on amena à la barre un des principaux prévenus. Cela l'empêcha de dire au Président du Tribunal qu'il lui demandait la parole pour faire observer à la Cour et à l'assemblée, que les Juges étaient venus pour juger les prévenus du 22 Septembre, et non l'aristocratie depuis le commencement du siècle, ni les victimes de ce malheureux 22 Septembre, que les défenseurs officieux abusaient et mettaient en cause par leurs plaidoyers, au lieu de s'en tenir à défendre par moyens et discours honnêtes leurs clients; de ne pas toujours parler de l'aristocratie, actuellement vain fantôme que l'on se plaît d'efforcer de faire reparaitre pour avoir le plaisir de le combattre, quoique l'on devait être convaincu que si une sage aristocratie peut convenir dans un grand Etat composé de plusieurs provinces, elle ne pouvait ni ne devait plus subsister dans notre petite République, et qu'il espérait que tant qu'il resterait une goutte de sang aux vrais patriotes, on ne verrait plus parmi nous d'aristocrates., et encore moins d'anarchie; que les défenseurs officieux devaient savoir que s'ils étaient à notre place et nous à la leur, les menaces, bien loin d'influer sur eux, leur ferait croire mauvaise la cause des prévenus, puisqu'on employait des menaces, et qu'ils se flattaient que les défenseurs déclaraient devant la Cour et l'assemblée leurs menaces comme non avenues et ne s'en permettraient plus à l'avenir.

Observations.—(Suite du précis de la vie de François Bourdillon)

Avant la Révolution de France, et pendant que le viager se payait encore en entier, que Genève florissait et qu'il s'y faisait une immense consommation de combustibles, l'attention du Gouvernement fut attirée lorsque François fut amené à lui communiquer la découverte de mines de charbon de pierre dans laquelle on le sollicitait de s'intéresser et faire des avances, auxquelles il ne consentit cependant que d'après l'espérance que les Membres du Gouvernement d'alors lui donnèrent de s'intéresser dans la Société d'actionnaires que l'on se proposait de former pour une pareille entreprise quand elle serait en train. Comme l'on eut alors deux hivers très rigoureux, dont les neiges obstruèrent les chemins au point d'empêcher le charbon de bois de venir, cela fit qu'on mit plus d'activité et de fonds pour découvrir et amener autant de charbon de pierre qu'il serait possible pour suppléer à l'autre. Il en vint bien des milliers de quintaux, mais tant s'en fallait que ce fut assez pour couvrir les frais d'exploitation engagés. On avait obtenu à Turin le privilège stipulé d'après le Code des Lois, et les découvertes se faisaient mais non en assez d'endroits à la fois, vu le peu de moyens financiers.

Les membres du Gouvernement qui paraissaient bien disposés, et entre autres de leur part Monsieur le Conseiller Naville Gatatin, demanda à François des plans de l'objet et d'une société et il lui en remit un plus simple et praticable que les précédents, à savoir :

- 1°/ que l'on fit 100 actions de 24 louis chacune, payables un quart chaque 6 mois dans le temps de la rentrée des rentes de France,
- 2°/ que les Inspecteurs et Gérants seraient nommés par la société des avis,
- 3°/ que le Gouvernement accorderait gratis le nombre nécessaire de casemates pour qu'il y eut toujours en dépôt de quoi alimenter de charbon de pierre toutes les fabriques et autres consommateurs pendant au moins une année entière jusqu'à la belle saison.

Mais la Révolution de France et celle de Genève a arrêté et annulé l'entreprise. François en a été pour plus de mille louis de perte pour ses avances et par là a été privé de la satisfaction de fournir du combustible à sa Patrie.

Quand François exhortait son frère Vincent à ne pas vendre à crédit ses draperies, il lui faisait observer en conséquence qu'il valait mieux avoir sa marchandise sur ses tables, dont à la rigueur il pouvait avoir la valeur quand il le voulait en l'offrant à un prix vendable, au lieu que d'un débiteur inscrit sur son livre il ne pouvait au moment du besoin le réaliser.

Il ajoutait qu'en vendant aux gens de la campagne qui achetaient de lui à crédit pour payer à la prochaine récolte, il risquait si celle-ci n'était pas bonne, ou la mauvaise volonté du débiteur, ou il lui disait qu'un ouvrier qui a besoin d'un habit, s'il le trouve à crédit, celà le met à même de pouvoir aller en compagnie et de perdre du temps, au lieu que s'il savait ne pouvoir s'en procurer que contre argent, il resterait à travailler chez lui avec son vieil habit, jusqu'à ce qu'il eut gagné pour en acheter un autre. D'ailleurs, quand un ouvrier doit et qu'il n'a de ressources que ses doigts, s'il vient à tomber malade ou s'il a de la famille, il risque de se reculer et d'être toujours moins en état de payer, qu'ainsi en faisant crédit c'est faire le mal du vendeur et de l'acheteur.

Avant la première Révolution de Genève et que le Transit fut transporté à Versoix, le commerce de François était toujours l'épicerie et la commission, mais le transit enlevé à Genève, la commission tomba et les Suisses enlevèrent à Genève partie de l'épicerie. Celà arrêta les progrès de la fortune de François, qu'à force de travail, d'économie et de bonne conduite, avait plus que doublé son patrimoine.

Alors il tâcha d'étendre son commerce d'épicerie par des spéculations, puisque la commission n'était plus rien. Il fit d'assez forts achats dans deux voyages qu'il fit à Marseille.

Son commerce de commission, avant l'établissement de Versoix consistait :

- 1°/ dans le transit des tonneaux de fromage dont il recevait et expédiait bon nombre de tonneaux annuellement et vendait quelques fois par ordre et pour compte des expéditeurs.
- 2°/ en toiles de coton écruës ou blanches que les fabricants d'Allemagne lui envoyaient pour vendre à Genève aux marchands toiliers ou aux indieneurs.
- 3°/ en marchandises d'Amérique, sucres, cafés, qu'on lui envoyait en commission, soit d'Amérique, soit des divers ports de France ou d'Italie.
- 4°/ en sucres en pains que des raffineurs lui envoyaient pour leur compte.
- 5°/ dans le transit de marchandises de Suisse ou d'Allemagne pour la France et vice-versa.

Alors, ayant besoin de beaucoup d'emplacement, François, outre son magasin, louait les deux autres magasins de la maison, et même avait en dépôt en douane des marchandises.

Tout cela fut anéanti lors des premières dissensions, comme il a été dit. A la Révolution de 1782, on mit de forts impôts sur l'épicerie, modifiés pourtant par des déclarations pour l'exportation, mais comme ces déclarations étaient indispensables et sous serment, que malgré cela, nombre d'individus en abusaient, et, par ce moyen, pouvaient vendre à plus bas prix que ceux qui avaient totalement payé les droits, François, qui ne voulait point faire de fausses déclarations pour éluder l'impôt, fut obligé de quitter l'épicerie et s'occupa de fournir à crédit de l'or aux monteurs de boites et aux bijoutiers pour soutenir les fabriques, au lieu de refuser et rendre les dépôts qu'on lui avait confié et que l'on aurait en ce cas placé en France, comme chacun en avait alors la faveur, au point que plusieurs ont emprunté plus qu'ils ne possédaient

---

Nota - Ce document s'arrête là, au milieu d'une phrase. Il est probable qu'il devait se poursuivre et on peut penser que les héritiers de Léonard Bourdillon ont conservé une partie des archives, ou les aient détruites ou perdues. Le fils de Léonard n'a eu qu'une fille, mariée en 1809 avec Ami-Charles Fauconnet, fils de Jeanne-Pernette Bourdillon et d'Abraham Fauconnet. Leur fille, Charlotte-Priscille Fauconnet, épouse en 1839, Joseph Covelle, qui a laissé une postérité en Suisse.